

## CONDITIONS GENERALES

### A. Application

- Les présentes conditions s'appliquent à tous les services, ventes et/ou livraisons, fournis par la société anonyme dormakaba Luxembourg SA, dénommée ci-après "dormakaba", à ses clients, sauf disposition contraire expressément par dormakaba dans un contrat écrit séparé. Les références à des conditions particulières acceptées antérieurement ou à d'autres contrats ne seront pas opposables, sauf accord exprès et écrit par dormakaba.
- Le client est censé accepter les présentes conditions par le simple fait de sa commande et renonce de ce fait à se prévaloir de ses propres conditions, qu'elles soient générales ou particulières, imprimées ou non.

### B. Représentants/agents

- dormakaba n'est valablement engagée que par les personnes habilitées à ce faire. Les préposés, agents ou sous-traitants de dormakaba ne sont pas autorisés à conclure des engagements en leur nom. Les contrats conclus par eux ne deviennent définitifs qu'après approbation et confirmation par la direction.
- Les représentants/agents de dormakaba ne sont pas non plus compétents pour percevoir des paiements ni pour accorder des quittances, à moins qu'ils ne présentent une autorisation écrite de la direction. Une telle autorisation ne s'applique toutefois qu'à un cas particulier.

### C. Offres et réalisation du contrat

- A moins que dormakaba ne s'engage par écrit à respecter un délai, toutes les offres, promotions et devis sont sans engagement.
- dormakaba ne sera liée que si et pour autant qu'après réception d'une commande signée par le client, elle accepte celle-ci par écrit, sans préjudice de l'engagement du client quant à sa commande.
- Si dormakaba a assorti une des offres qu'elle a faites d'un délai d'acceptation, on estime qu'un contrat est réputé valablement conclu lorsque le client informe dormakaba de l'acceptation de l'offre avant l'échéance de ce délai.

### D. Prix

- Tous les prix proposés et convenus sont basés sur le prix des matières premières et des rémunérations, en vigueur à la date de l'offre, ou de la commande.
- dormakaba se réserve le droit d'adapter les prix des offres et des commandes passées si une modification du prix des matières premières et/ou des rémunérations est enregistrée entre la date de l'offre et la date de la livraison.

### E. Risque et livraison

- Sauf convention contraire préalable et écrite, les délais d'exécution/de livraison indiqués lors de la commande ne sont donnés qu'à titre purement indicatif et n'impliquent nullement une obligation de résultat dans le chef de dormakaba. Les dépassements de délai d'exécution/de livraison ne peuvent pas donner lieu à des dommages et intérêts, à retenue, ou à annulation des commandes en cours.
- dormakaba effectue ses livraisons à partir de son entrepôt de Wecker et/ou centres de distribution/production du groupe « dormakaba Holding AG ».
- La livraison a effectivement lieu le jour où les marchandises quittent l'entrepôt, c.-à-d. lorsqu'elles sont prêtes à être expédiées/emportées.
- A partir du moment de la livraison, le risque des marchandises appartient au client.
- Si le client ne prend pas la livraison des marchandises, il n'en est pas moins redevable du prix d'achat. La conservation des marchandises a lieu à charge et sous la responsabilité du client.
- Si le client ordonne à dormakaba d'effectuer la livraison, dormakaba agira exclusivement en qualité de mandaté du client. Les marchandises, si elles sont expédiées franco de port, sont transportées aux risques et périls du client, qui s'engage à respecter l'obligation de vérifier l'état du colis et des marchandises à leur arrivée, afin, le cas échéant, d'introduire à temps un recours contre les transporteurs. A moins que des informations particulières soient communiquées à dormakaba par le client, concernant la manière et les moyens de l'expédition, celle-ci est effectuée sans aucune garantie quant au choix du tarif le plus intéressant ou du trajet le plus court. Sauf convention contraire préalable et écrite tous les frais d'expédition et de transport sont toujours à charge du client.
- Il est convenu que la responsabilité et le risque des marchandises vendues passe au client dès la conclusion du contrat de vente, mais qu'elles restent la propriété exclusive de dormakaba tant que le client n'a pas effectué le paiement complet du prix des marchandises, en principal et en accessoires. Pendant la période de réserve de propriété, le client assume les obligations et la responsabilité de dépositaire des marchandises livrées et s'engage à les surveiller et à les assurer contre toute cause de détérioration, de destruction, de vol, d'incendie, de perte, etc. Il n'est pas permis au client de vendre ces marchandises, de les engager ou d'en disposer de quelque manière qu'elle soit. En cas de non respect de cette interdiction des dommages-intérêts s'élevant à 50 % du prix de vente seront dus. Au cas où le client aurait revendu les marchandises, le prix de vente qui en découle sera substitué aux marchandises elles-mêmes. En application des dispositions ci-dessus, dormakaba a le droit de reprendre immédiatement les marchandises, quel que soit l'endroit où elles se trouvent. Tous les frais d'enlèvement, de démontage, de transport et autres sont à charge du client. Celui-ci sera tenu d'informer dormakaba de l'endroit où se trouvent les marchandises et d'apporter toute sa coopération quant à l'enlèvement de celle-ci. Si le client, ses représentants ou ses créanciers empêchent l'enlèvement de n'importe quelle manière, des dommages-intérêts s'élevant à € 50 par jour seront dus par le client, jusqu'au jour où les marchandises seront remises à la disposition de dormakaba. Le privilège du vendeur reste intact. Il pourra faire appel à ce privilège quand bon lui semblera.
- dormakaba a le droit d'exécuter des commandes en plusieurs fois.

### F. Paiement

- Les marchandises livrées ou placées ainsi que les prestations de service doivent être payées intégralement dans les 30 jours calendaires suivant la date de la facture. A partir du lendemain de l'échéance de ce délai, le client est tenu, sans sommation ni mise en demeure, de payer par mois un intérêt de 1,25 % du montant de la facture ou de sa partie impayée à titre d'intérêt de retard.
- Tout montant échu qui n'est pas payé dans les 8 jours calendaires suivant l'envoi de la mise en demeure, qui reste sans conséquence sans déclaration du client, sera majoré de 20 % avec un minimum de € 125 à titre d'indemnisation forfaitaire des faux frais d'encaissement, sans préjudice de l'indemnité de procédure et des frais de justice revenant à dormakaba.
- Par dérogation à la disposition ci-dessus, dormakaba a le droit, s'il l'estime nécessaire, d'exiger le paiement avant que dormakaba ne procède à la livraison des marchandises au client.

### G. Réclamations

- Si le client n'a pas émis de réclamation dans les 8 jours calendaires suivant la livraison des marchandises par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi, tout droit en matière de livraison imparfaite s'éteindra. A défaut de réclamation endéans le prédit délai de réclamation, il est également considéré que le client a marqué son accord sur l'absence de tout vice apparent des marchandises livrées ou posées.
- Si les marchandises sont refusées, seul dormakaba est tenu de remplacer les marchandises refusées, sans dommages-intérêts de quelque nature que ce soit et étant entendu que les marchandises remplacées restent la propriété de dormakaba. Les marchandises ne peuvent être retournées qu'après un accord écrit préalable de dormakaba. Le retour de marchandises ne peut être accepté que dans la limite du mois suivant la livraison.
- Les garanties légales sont applicables en cas de vice caché sur les marchandises. Si le client n'a pas émis de réclamation dans les 8 jours calendaires à partir du moment où il l'a constaté ou aurait

dû le constater par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi, tout droit en matière de livraison imparfaite s'éteindra. A défaut de réclamation endéans le prédit délai de réclamation, il est également considéré que le client a marqué son accord sur l'absence de tout vice caché des marchandises livrées ou posées

### H. Responsabilité

- Bien que dormakaba met tout en œuvre afin de respecter les délais de livraison promis, elle n'en accepte cependant pas la responsabilité en matière de dépassement.
- Le non-respect d'un délai de livraison prévu ne donne en aucun cas le droit au client de résilier le contrat et/ou d'exiger des dommages-intérêts. Si un paiement à terme a été convenu, la livraison resp. le montage ne sera effectué qu'après réception dudit paiement à terme. dormakaba a le droit de suspendre la livraison si le client n'a pas encore satisfait à ses obligations de paiement en raison de livraisons précédentes.
- dormakaba n'est pas non plus responsable : - des conséquences de l'emploi des marchandises de dormakaba contraire aux indications et de l'emploi impropre ou incorrect de ces marchandises ou dans des conditions autres que celles pour lesquels elles ont été fabriquées; - des dommages de l'utilisation des marchandises ; - des dommages résultant d'une cause extérieure à son intervention; - des désordres ou détérioration provenant d'une négligence, d'un défaut de surveillance ou d'entretien ou provenant d'une transformation de la marchandise; - des dommages dus au non-respect des recommandations données dans l'éventuelle notice d'utilisation; - tous dommages dus à la modification du fait de l'intervention d'un tiers ou – des dommages dus à un cas de force majeure.
- Les modes d'emploi et les conseils relatifs aux produits de dormakaba sont indiqués en toute connaissance de cause et sur la base de l'expérience dans la pratique sans aucune responsabilité de dormakaba.
- dormakaba n'assume en aucun cas la responsabilité de préjudices indirects subis par le client suite à un retard de la livraison ou à une livraison incorrecte.

### I. Force majeure

- Par cas de force majeure, on entend notamment les interruptions prévues ou non du transport des matières premières et des demi-produits, même si elles sont imputables à des non-exécutions des livreurs de dormakaba ainsi que toutes les autres interruptions des activités de l'entreprise prévues ou non, y compris mais non limitativement : grèves, émeutes, guerre, complications internationales ou arrêts de travail dans les usines.
- Si dormakaba, pour des raisons indépendantes de sa volonté, est empêché de respecter ses obligations, il a le choix entre: a. la prolongation du délai de livraison – b. l'annulation du contrat; sans être redevable d'aucun dommages-intérêts.

### J. Insolvabilité du client

- dormakaba peut mettre fin à toute livraison ou placement ultérieur et exiger le paiement immédiat des commandes livrées, s'il s'avère que la situation financière du client est sujette à caution.
- La publication du nom du client au registre des protêts des lettres de change et des billets à ordres acceptés, ainsi que le non-paiement d'une lettre de change ou d'un montant autorise dormakaba à exiger immédiatement toutes les sommes dues et à résilier les contrats.

### K. Annulation d'une commande

En cas d'annulation d'une commande par le client, dont l'exécution n'a pas encore commencé, le client devra payer 30 % du prix convenu à titre de dédommagement forfaitaire en application de l'article 1152 du Code Civil.

En cas d'annulation d'une commande par le client, après le paiement du deuxième acompte, ces acomptes restent la propriété de dormakaba à titre de dédommagement forfaitaire absolu en application de l'article 1152 du Code Civil.: dormakaba pourra toutefois exiger, s'il le souhaite, l'exécution totale du contrat.

### L. Résiliation

- Dans le cas où le client, pour quelle qu'en soit la raison, est resté en défaut de payer les marchandises à l'échéance convenue ou a manqué à ses obligations, malgré la mise en demeure par recommandé, ou en cas de faillite du client ou de mise en liquidation, dormakaba peut résilier de plein droit et après mise en demeure préalable, tout ou en partie le contrat de vente et ce par simple lettre recommandée. Dans ce cas, le client sera tenu de droit de rendre les marchandises vendues et de payer à dormakaba des dommages-intérêts dont le minimum sera fixé conventionnellement à 20 % du prix, sous réserve de preuve de dommages plus considérables.
- La résiliation ou la suspension du contrat ne porte pas préjudice aux autres droits de dormakaba, en particulier le droit d'exiger des indemnités au client pour le dommage que dormakaba pourrait subir à la suite de la résiliation prématurée du contrat.

### M. Dessins et descriptions

Les dessins et descriptions techniques remis au client avant l'entrée en vigueur du contrat restent la propriété exclusive de dormakaba. Ils ne peuvent être utilisés, copiés, reproduits, distribués ou communiqués à des tiers par le client sans autorisation écrite.

### N. Marque

L'utilisation conjointe de la marque de dormakaba ou des firmes qui sont représentées par dormakaba n'est permise que si dormakaba ou la/les firme(s) représentée(s) par elle y a/ont donné son/leur autorisation écrite préalable.

### O. Garantie

- La responsabilité de dormakaba se limite à la réparation et à la nouvelle fourniture d'articles ou de pièces détachées pour lesquels le client prouve que des défauts sont apparus pendant le délai de garantie mentionné dans la preuve de garantie, défauts qui sont exclusivement ou en grande partie dus à la conception, à une finition défectueuse ou à l'utilisation d'un matériel inadéquat. dormakaba doit être mise en mesure d'examiner les défauts ou les pannes.
- La garantie est nulle si le client a lui-même effectué des modifications ou des réparations sur les biens et installations livrés, ou les a fait effectuer par des tiers, ou si les fournitures ont été utilisées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont normalement prévues, ou si elles ont été utilisées ou manipulées d'une manière négligente, ou qu'elles n'ont pas été convenablement entretenues.
- Le non-respect par le client d'une quelconque obligation de sa part libère dormakaba de ses obligations découlant du présent article ainsi que de toutes les autres obligations.

### P. Attribution de juridiction et droit applicable

Les contrats de dormakaba sont régis exclusivement par le droit luxembourgeois. Les tribunaux du Luxembourg sont seuls compétents. Toute question relative aux présentes conditions générales ainsi qu'aux ventes et services qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi luxembourgeoise à l'exclusion de tout autre droit, et à titre supplétif, par la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.

### Q. Nullité-Modification

La nullité des clauses des présentes conditions générales n'entache aucunement la validité des autres clauses des présentes conditions générales. Toute modification des présentes conditions générales doit être consentie par écrit par la direction de dormakaba. Aucun préposé, agent ou sous-traitant de dormakaba n'est autorisée à renoncer ou modifier une quelconque disposition.